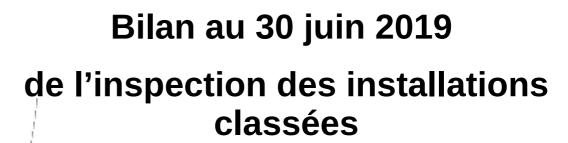
Commission de Suivi de Site

TITANOBEL commune d'Amailloux



VERSION CONFIDENTIELLE

Réunion du 16 décembre 2019



Quelques rappels ...

- Arrêté préfectoral n° 5520 du 3 décembre 2014 actualisant les prescriptions applicables et APC n° 5867 du 26 décembre 2016 modifiant le tableau de classement.
 - Réexamen de l'étude de dangers : échéance de transmission par l'exploitant le 24 mars 2019
- Plan de secours : Plan Particulier d'Intervention (PPI) approuvé par arrêté préfectoral du 27 janvier 2017
- Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) approuvé par arrêté préfectoral du 7 décembre 2009
- Commission de Suivi de Site :
 - Arrêté préfectoral de composition n° 05-2018 du 12 février 2018
 - Date de la dernière commission : 28 novembre 2018



Bilan de l'inspection au 30 juin 2019

- 1 visite d'inspection le 2 octobre 2018 ;
- 1 visites d'inspection conjointe avec un agent chargé de la mission de Contrôle des Transports Terrestres le 16 avril 2019;
- 1 inspection de sécurité pyrotechnique en accompagnement de l'inspection de l'armement pour les poudres et explosifs le 14 mai 2019.



Visite d'inspection : 2/10/2018

Ordre du jour

- Suites données à la visite d'inspection du 10 mai 2017 ;
- Suites données à l'exercice POI/PPI en date du 20 avril 2018 ;
- Instruction du porter à connaissance concernant la modifications d'équipements internes;
- Vérification par sondage d'une Mesure de Maîtrise des Risques (MMR).

Bilan de l'inspection

10 remarques.



Visite d'inspection : 16/04/2019

Inspection conjointe avec un agent chargé du Contrôle des Transports Terrestres.

Ordre du jour

- Suites données à la visite d'inspection du 2 octobre 2018 ;
- Transports de matières dangereuses du site et notamment les Unités Mobiles de Fabrication d'Explosifs (UMFE);
- Instruction de la notice de réexamen quinquenal de l'Étude de Dangers (EDD).

Bilan de l'inspection

8 remarques.



Visite d'inspection: 14/05/2019

Inspection de sécurité pyrotechnique réalisé par l'inspection de de l'armement pour les poudre et explosifs (DREAL en accompagnement.

Ordre du jour

- Activités et organisation de la société / Situation administrative / Dossier de sécurité / Examen de la sécurité pyrotechnique ;
- Visite des installation ;
- Rencontre avec les instances représentatives du personnel sans participation de la DREAL.

Bilan de l'inspection

5 remarques.



Réexamen quinquennal EDD

- Réexamen de l'étude de dangers : échéance de transmission par l'exploitant le 24 mars 2019
- Dossier transmis à la préfecture avec copie à l'inspection le 21 mars 2019.
- Conclusion après instruction :
 - Aucune prescription complémentaire n'est nécessaire au regard des dispositions réglementaires en vigueur;
 - Situation de l'établissement compatible avec les mesures de maîtrise de l'urbanisation en vigueur (PPRT notamment);
 - Aucun nouveau phénomène dangereux spécifique à prendre en compte dans le PPI en vigueur.

Prise d'acte n° A 6113 du 6 août 2019.

Prochain réexamen à transmettre avant le 26 juillet 2024.

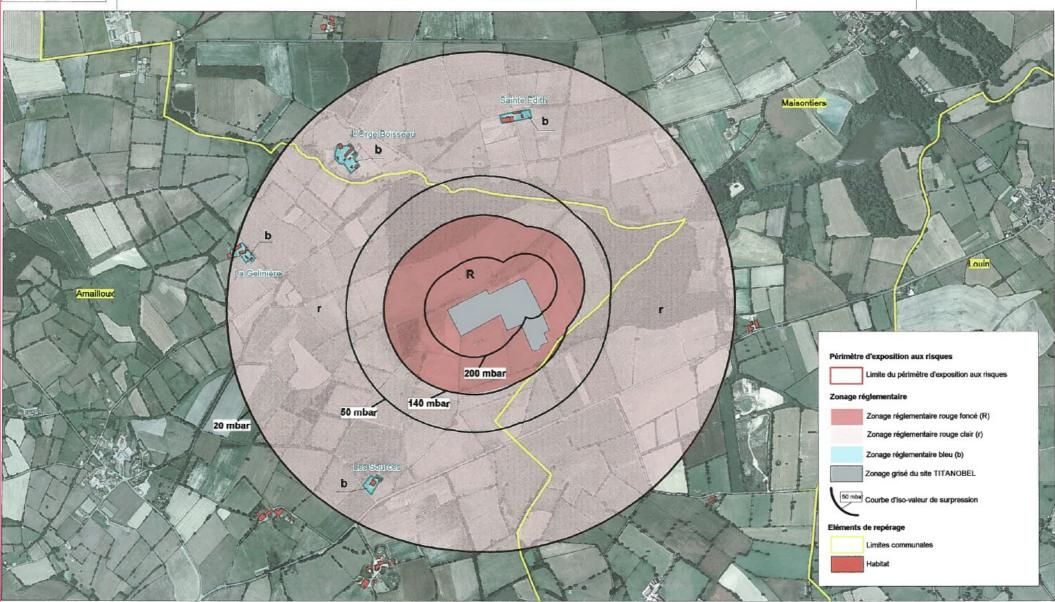




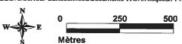
Plan de Prévention des Risques Technologiques autour du site Titanobel



2.2 - Plan de zonage réglementaire



Sources: BD Ortho IGN 2002 - BDTopo IGN 2006 - Données de terrain 2008 - DDE 79, Juin 2008 Majarito 7.8
DDE79/Serveur Cartodonnées/Documents WOR/Risques/PPRT_Titanite/carte_projet_PPRT/Plan_de_zonage_reglementaire.WOR



Merci de votre attention

Questions